COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DE PARIS



69, rue Laugier 75017 Paris

Tél / Fax: 01 42 12 03 43 e-mail: cde75@crangest

T.C: 0680899801

Monsieur le Préfet de Police de Paris 1, bis Rue de Lutèce 75004 PARIS

A l'attention de Monsieur le Préfet Didier Clavière Directeur de cabinet du Préfet de Police

Paris, le 5 novembre 2020

Monsieur le Préfet,

Par un mail du 30 octobre dernier, le président du Comité régional d'équitation a alerté le Préfet de région et les Préfets de département de la Région IIe de France sur les conséquences de la fermeture des centres équestres sur la santé et le bien-être des équidés (chevaux et poneys) qui, en effet, doivent impérativement être sortis quotidiennement. Tous les Préfets de département, sauf à Paris, ont répondu favorablement en confirmant la tolérance accordée aux propriétaires d'équidés par le Ministre de l'Agriculture et en accordant la possibilité à des membres des clubs de s'y rendre, en nombre limité et pour les seuls besoins du bien-être animal.

Nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur la situation parisienne. Paris intra-muros compte quelques 700 équidés, hors cavalerie militaire, abrités dans les centres équestres parisiens (Bois de Boulogne et de Vincennes, La Villette) :

- -150 chevaux de propriétaires sont entretenus par leurs propriétaires, sur la base des communiqués du Ministre de l'Agriculture
- -550 équidés de clubs nécessitent aussi des sorties quotidiennes que les personnels des centres équestres ne sont en mesure d'assurer que partiellement.

Il est donc impératif, sauf à nuire gravement à leur bien-être et même à prendre des risques sur leur intégrité physique, que ces équidés soient montés quotidiennement. Déjà problématiques au printemps dernier, les mises au pré ne sont que marginalement possibles en cette saison, sans compter les risques liés à des mutilations qui ne sont pas rares en Ile de France.

C'est pourquoi, nous réitérons avec force la demande formulée par le Président du Comité régional d'équitation que nous vous sollicitons de prendre en considération. Conscients des enjeux de sécurité sanitaire et en concertation avec le Comité régional ainsi que la Fédération Française d'Equitation, nous vous proposons de mettre en place le protocole suivant, d'ores et déjà accepté par les ministères de l'agriculture et de la jeunesse et des sports :

- -possibilité pour un nombre limité de cavaliers du club, licenciés de la FFE, d'accéder aux centres équestres
- -possibilité ouverte 7 jours sur 7
- -activités équestres limitées aux besoins d'exercice et d'entretien des équidés
- -encadrement assuré par les enseignants des centres équestres
- -traçabilité assurée par une plate-forme informatique et des plannings hebdomadaires tenus par les centres équestres
- -respects de protocoles sanitaires stricts dans les centres équestres.

Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, de bien vouloir accueillir favorablement notre requête dont la mise en œuvre, nous nous permettons d'y insister, est indispensable et urgente pour préserver le bien-être et la santé des 700 équidés que compte Paris intra-muros.

Nous sommes bien évidemment à votre disposition et celle de vos services pour tout élément complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'être assuré de notre haute considération.

Danièle Gaillard Présidente Christian Formagne Vice-président-trésorier Nathalie Nassar Secrétaire générale

Cc : Mme Anne Hidalgo, Maire de Paris

M. Pierre Rabadan, Adjoint à la Maire en charge des sport

M. Serge Lecomte, Président de la Fédération française d'équitation

M. Emmanuel Feltesse, Président du Comité régional d'équitation